

GRILLE DE POINTS DU PROGRAMME CANDIDATS DU MANITOBA

Remarque : Tous les candidats doivent remplir la grille de points du PCM à l'exception du demandeur qui travaillent actuellement au Manitoba. Vous devez établir une note pour les tous les cinq facteurs. Vous devez inclure la grille de points complétée avec votre demande.

Pour qu'une demande soit acceptée, vous devez obtenir au moins 60 points. Utilisez l'outil d'autoévaluation du programme pour vous aider à déterminer si votre situation relative à l'emploi, aux études, à la langue, à votre lien avec le Manitoba et à votre adaptabilité vous rend admissible à présenter une demande.

La grille de points et l'outil d'auto-évaluation en ligne sont offerts à titre d'information seulement; les évaluations proprement dites sont réalisées par le programme Candidats du Manitoba conformément aux critères et aux renseignements en matière d'admissibilité, et aux politiques et aux procédures publiées sur le site Web du programme de la date à laquelle votre demande est reçue.

FACTEUR 1 : MAÎTRISE DE LA LANGUE

Les points concernant l'aptitude linguistique sont calculés selon les preuves documentées de formation et d'aptitude dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, soit le français et l'anglais. Si vous maîtrisez les deux langues, choisissez comme première langue officielle celle avec laquelle vous êtes le plus à l'aise. Vous devez faire parvenir les résultats officiels d'un test de langue récent approuvé par le programme comme preuve de votre maîtrise de la langue (sauf pour le demandeur qui est locuteur natif *). « NCLC » signifie niveaux de compétence linguistique canadiens/*Canadian Language Benchmarks (CLB)*. Pour plus d'informations sur les tests et les scores visitez notre site Web.

Langue maternelle

NCLC 8 et plus, ou locuteur natif*	20
NCLC 7	18
NCLC 6	16
NCLC 5	14
NCLC 4	12
NCLC 3 ou moins	0

Langue seconde

NCLC 5 et plus	5
----------------	---

Remarque : Les demandeurs dont la profession fait partie des niveaux C ou D de la CNP doivent avoir un NCLC de 4 ou plus pour chaque catégorie.

* Un « locuteur natif » est né dans un pays anglophone ou francophone et a fait des études et travaillé en utilise l'anglais ou le français depuis la petite enfance.

MAXIMUM DE POINTS – FACTEUR 1

25 (25 % DU TOTAL)

FACTEUR 2 : ÂGE

Les points concernant l'âge sont calculés en fonction de la date à laquelle le programme reçoit la demande.

18	4
19	6
20	8
21 à 45	10
46	8
47	6
48	4
49	2
50 et plus	0

MAXIMUM DE POINTS – FACTEUR 2

10 (10 % DU TOTAL)

FACTEUR 3 : EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Les points concernant l'expérience de travail sont fondés sur la présentation d'une preuve écrite que vous avez travaillé à plein temps au cours des cinq dernières années. Seuls les emplois à plein temps de six mois (continus) ou plus seront pris en considération.

Moins d'un an	0
1 an	8
2 ans	10
3 ans	12
4 ans ou plus	15

MAXIMUM DE POINTS – FACTEUR 3

15 (15 % DU TOTAL)

FACTEUR 4 : ÉTUDES

Les points concernant les études sont fondés sur la présentation d'une preuve écrite que vous avez suivi un programme scolaire ou de formation dans un établissement d'enseignement reconnu. Un programme suivi est un programme pour lequel vous avez répondu à toutes les exigences et obtenu un certificat, un diplôme ou un grade.

Maîtrise ou doctorat	25
Deux programmes postsecondaires d'une durée d'au moins deux ans chacun	23
Un programme postsecondaire d'une durée de deux ans ou plus	20
Un programme postsecondaire d'une durée d'un an	14
Certificat d'une école de métiers *	14
Aucune éducation postsecondaire officielle	0

* Le PCM se réserve le droit de demander une évaluation par un tiers afin de démontrer que l'éducation et la formation répondent aux normes canadiennes.

MAXIMUM DE POINTS – FACTEUR 4 **25** (25 % DU TOTAL)

FACTEUR 5 : ADAPTABILITÉ

Les points concernant l'adaptabilité sont fondés sur la présentation d'une preuve écrite indiquant votre lien solide avec le Manitoba et votre employabilité dans la profession évaluée, démontrant que vous avez véritablement l'intention et la capacité de vous établir avec succès économiquement au Manitoba en tant que résident permanent.

Proche parent au Manitoba	20
Invitation à présenter une demande dans le cadre d'une initiative stratégique	20
Expérience de travail antérieure au Manitoba (au moins six mois, au cours des 10 dernières années)	12
A suivi un programme postsecondaire de deux ans ou plus au Manitoba	12
A suivi un programme postsecondaire d'au moins une année scolaire au Manitoba	10
Ami ou parent éloigné qui demeure au Manitoba	10

En plus des points concernant l'adaptabilité dans la section ci-dessus, le programme peut attribuer des points (ci-dessous) si le demandeur a un lien solide avec une région à l'extérieur de Winnipeg et envisage de s'y établir.

Immigration en région	5
-----------------------	---

MAXIMUM DE POINTS – FACTEUR 5 **25** (25 % DU TOTAL)

MAXIMUM DE POINTS TOTAL **100** (100 %)

Comment remplir la feuille de calcul : Entrez le nombre de points que vous vous donnez dans chacun des cinq facteurs, en fonction de la grille. Votre feuille de calcul remplie doit être jointe à votre demande PCM.

CALCULER VOS POINTS

Facteurs d'admissibilité	Nombre maximum de points	Vos points
1. Maîtrise de la langue	25	
2. Âge	10	
3. Expérience de travail	15	
4. Études	25	
5. Adaptabilité	25	
Total		<input style="width: 80px; height: 20px;" type="text"/>